

PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE DEMATERIALISEE (VIA LE PORTAIL FAMILLE)

Il est nécessaire d'avoir un compte famille actif.

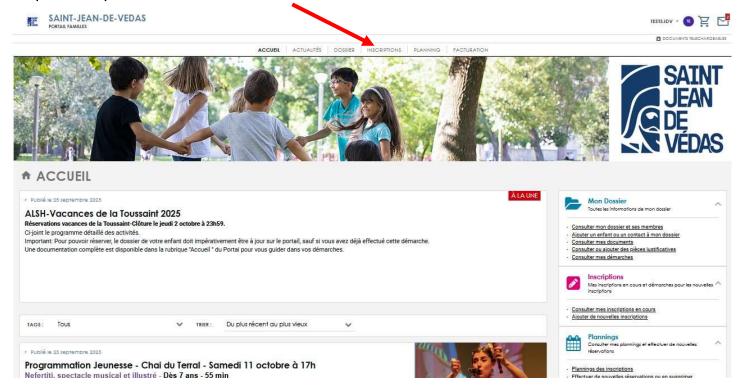
Si votre enfant a déjà fréquenté une activité proposée par la municipalité (Crèche, ALSH) ou est déjà scolarisé dans une école publique de la Ville, un dossier famille existe. Si vous n'avez jamais créé ou activé votre compte famille sur le portail, veuillez nous contacter pour qu'un lien de création de compte vous soit envoyé par courriel.

Si votre enfant n'a jamais fréquenté une activité proposée par la Ville ou une école de la commune, vous devez créer un compte (dossier famille inexistant). Dans ce cas vous pouvez nous contacter ou suivre la procédure « Pas encore de compte → Créer mon compte → Je souhaite déclarer un nouveau foyer ».

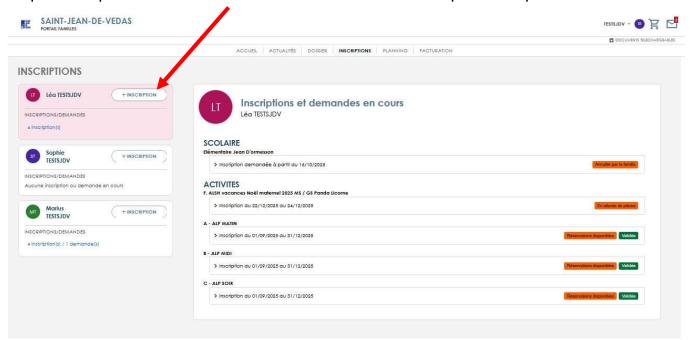
Etape 1: Connectez-vous à votre compte famille



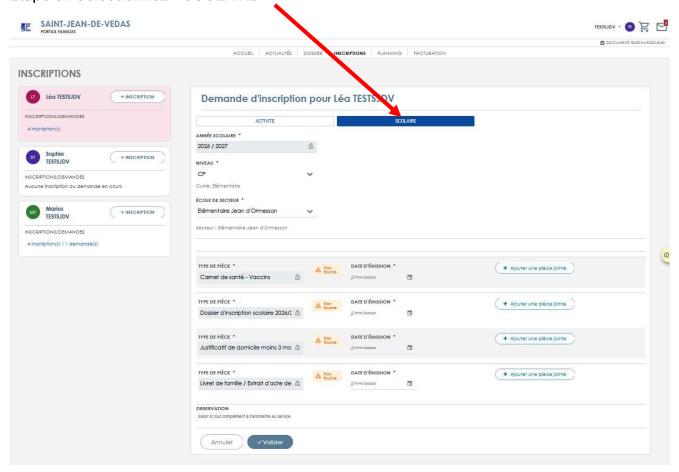
Etape 2: Cliquez sur « INSCRIPTIONS »



Etape 3 : Cliquez sur « + INSCRIPTIONS » de l'enfant concerné par l'inscription scolaire



Etape 3: Sélectionnez « SCOLAIRE »



- → Sélectionnez le niveau scolaire de votre enfant l'année prochaine.
- → Sélectionnez l'école souhaitée. C'est la dernière adresse connue de nos services qui détermine la ou les écoles de secteur dont vous dépendez. Si vous avez changé d'adresse, merci de faire le changement d'adresse avant de faire votre demande d'inscription scolaire afin que votre école de secteur vous soit proposée. Si vous souhaitez faire une demande de dérogation, merci de contacter le service des Affaires Scolaires.
- → Téléchargez les pièces justificatives obligatoires demandées au format PDF (tutoriel disponible si besoin) en précisant bien la date d'émission de chaque document.

Puis validez : votre demande d'inscription scolaire sera alors transmise au service pour traitement.